

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Compte administratif de l'exercice 2003 - Approbation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2003, pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de la Communauté, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2003 au 31 janvier 2004 pour les opérations de la section de fonctionnement.

Il convient en outre, de rappeler que sur demande de la Recette des Finances et pour tenir compte d'écart de conversion constatés à la suite du passage à l'euro sur les budgets annexes « Lotissements » et « ZAC », les balances dentrée des résultats de l'exercice 2002 de ces budgets ont dû être ajustées comme indiqué ci-dessous.

Budget	Prévu	A constater
Lotissements	96.839,82	96.839,84
Augmentation de l'excédent d'investissement à constater		0,02

réparti par Lotissement, comme suit :

Lotissement	Prévu	A constater	
La Jacquette à Floirac	- 369,68	- 369,67	0,01
Queyries Sud à Bordeaux	115.525,22	115.525,23	0,01

Budget	Prévu	A constater
ZAC	- 691.713,87	- 691.713,86
Diminution du déficit d'investissement à constater		0,01

réparti par opération d'aménagement comme suit :

ZAC	Prévu	A constater	
Haut Madère à Villenave d'Ornon	- 0,01	0,00	0,01

Il convient enfin de rappeler que les restes à réaliser figurant aux articles de dépenses (023) et de recettes (021) intitulés respectivement « Virement à la section d'investissement » et « Virement de la section de fonctionnement » ne sont pas comptabilisés.

Les résultats par budget :

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets et instructions ministrielles sur la comptabilité publique ;
- Vu la correction de la balance d'entrée des résultats de l'exercice 2002 telle que rappelée et décrite ci-dessus ;
- Vu la délibération n°2003/0426 du 27 juin 2003, décidant à l'issue de l'adoption du compte administratif 2002, d'affecter les résultats constatés au terme de cet exercice ;
- Vu le budget de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Vu le compte de gestion, pour l'exercice 2003, de M. le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial,
- Vu les avis émis respectivement les 29 avril 2004 et 28 mai 2004 par les conseils d'exploitation des Régies à simple autonomie financière de l'Abattoir et des Restaurants Administratifs,

Le Conseil de Communauté, ayant élu comme président de séance M. CANIVENC, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., délibère :

ARTICLE 1 – Le compte d'ordre et d'administration présenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2003 est approuvé.

ARTICLE 2 – Tous budgets confondus, les recettes et dépenses de l'exercice 2003 sont arrêtées, en mouvements budgétaires, aux montants suivants :

RECETTES REALISEES :	INVESTISSEMENT	767.889.573,44
	FONCTIONNEMENT	1.040.706.084,78

1.808.595.658,22

DEPENSES REALISEES :	INVESTISSEMENT	891.220.511,29
	FONCTIONNEMENT	688.982.403,82

1.580.202.915,11

d'où il résulte un excédent global de clôture en euros de : **228.392.743,11**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts entre budget principal et budgets annexes, s'élèvent à 540.515.891,30 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2003 peuvent être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	467.316.604,65	800.763.162,27	1.268.079.766,92
DEPENSES	521.587.311,34	518.099.712,47	1.039.687.023,81
EXCEDENT DE CLOTURE			228.392.743,11
Cet excédent était fin 2002 de :			285.602.940,74

Hors provisions diverses (8.879.047,47 €), l'excédent global de clôture ressort à 219.513.695,64 €.

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2003

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	228.392.743,11		228.392.743,11
RESTES A REALISER	199.953.721,36	346.072.724,25	- 146.119.002,89
	428.346.464,47	346.072.724,25	82.273.740,22

Ces résultats seront reportés au budget supplémentaire de l'exercice 2004 ; les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Receveur des Finances qui fait l'objet d'un rapport spécial.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004.

Pour expédition conforme,
Le Président de Séance,

M. René CANIVENC

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le compte administratif est approuvé par 103 voix pour, 16 abstentions et aucune voix contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2004**

M. HENRI HOUDEBERT

